

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes commandes qui nous sont passées, en ce compris les prestations accessoires.

Par la signature du bon de commande ou en acceptant la confirmation de celle-ci, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, les avoir acceptées sans restriction.

Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que nous n'aurions pas expressément acceptées par écrit. Ces conditions s'appliquent à tout contrat, même verbal. Les présentes conditions sont irrévocables et prévoient expressément l'application du droit belge, même pour des partenaires économiques étrangers.

2. Offres

Aloexpress adapte la validité de son offre en fonction du contrat. Celle-ci est mentionnée à chaque fois sur l'offre formulée par Aloexpress qui se réserve le droit de modifier celle-ci tant qu'elle n'a pas été acceptée par écrit par le client, notamment en cas de hausse du prix des matières premières et/ou de la main d'œuvre durant la période de validité de l'offre. Une fois l'offre acceptée par écrit, la commande est irrévocable. Nos agents ou employés ne disposent pas de pouvoir de représentation et ne peuvent engager Aloexpress.

Les ventes qu'ils négocient n'acquiescent un caractère ferme qu'après l'envoi de l'acceptation écrite de la commande par le responsable de Aloexpress : Kegeleirs Renaud.

Sauf accord préalable et écrit de Aloexpress, aucun contrat, aucune commande, aucune offre n'est cessible ni entièrement ni partiellement dans le chef du client.

3. Commandes

Tout cahier de charges soumis par le client n'est utilisé qu'à titre de documentation et ne peut être invoqué contre nous. Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part.

Le lieu de la conclusion du contrat sera toujours le lieu du siège social de Aloexpress.

Les modifications apportées par le client à son bon de commande ou à notre offre ne seront valables qu'à la condition expresse, que nous les ayons acceptées et confirmées par écrit.

Toutes réclamations doivent être formulées par recommandé dans les 8 jours de la confirmation.

En cas d'annulation après 16h la veille de la prestation, il sera dû une indemnité de 50% de la valeur de la prestation.

4. Prix – Paiement

Nos prix sont libellés en Eur, TVA non comprise. Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent pour une livraison à partir du siège de Aloexpress avec retour au siège social. Sauf stipulation écrite dans nos conditions particulières, nos factures sont payables dans les quinze jours de l'émission du document.

Les réclamations doivent être adressées exclusivement par pli recommandé dans les 8 jours de la facture.

En cas de paiement tardif, toute facture impayée portera de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 5% par mois, tout mois commencé étant intégralement dû. Elle sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 100.00€ du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts conventionnels.

5. Délai de livraison ou de réalisation

Les délais indiqués dans nos offres sont donnés à titre purement indicatif et ne comportent aucun engagement de notre part.

6. Clause de réserve de propriété

Les objets livrés restent la propriété de Aloexpress jusqu'à complet paiement du prix et de ses accessoires (frais éventuels intérêts et pénalités) et ce, même en cas de transformation ou d'incorporation de ces objets à d'autres biens.

En conséquence, le client s'interdit expressément de vendre, céder, donner en gage ou en général aliéner les biens faisant l'objet du contrat, avant apurement de son compte, à peine de se voir poursuivi pour les infractions prévues par le code pénal (articles 491,521,et suivants).

7. Garantie - réclamation

La réception par le client des marchandises et/ou services, entraîne automatiquement l'agrément du délai de livraison effectif, même s'il est situé après un délai indicatif précisé par Aloexpress et ne donne donc droit à aucune indemnisation. Les objets ou prestations seront agréées par l'acheteur dans les 3 jours calendrier au plus tard après la livraison, sauf réclamation précises et détaillée qu'il doit notifier avant l'expiration de ce délai par recommandée. Cette agrément couvrira tous les défauts apparents. En cas de vice de la chose Aloexpress sera tenu selon sa seule appréciation, soit de réparer, soit d'accorder une note de crédit pour moins-value soit de livrer des pièces de rechange impeccables, à l'exclusion de tout dommage et intérêt quelconque. La responsabilité de Aloexpress ne peut être engagée en cas d'erreur du client. Les réclamations relatives à la marchandise ne sont recevables qu'à condition d'avoir été adressées dans les 3 jours de la livraison, par lettre recommandée à la poste, adressée à notre siège social. Si après examen par Aloexpress, la réclamation est justifiée, Aloexpress s'engage uniquement au remplacement ou à la réparation des marchandises, sans être tenue d'indemnités quelconques directes ou indirectes. Uniquement pour le transport : si un retard quelconque survient dans la livraison de la marchandise, aucune indemnité ne sera due par Aloexpress.

8. Attribution de compétence et droit applicable

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du contrat ou tout litige directement ou indirectement relatif à nos conditions contractuelles est de la compétence Exclusive des Cours et tribunaux de notre siège social et les relations contractuelles sont régies exclusivement par le droit belge.

